



Communiqué de presse

Paris, le 28 juillet 2010

Dengue dans les Antilles françaises La ministre de la santé et des sports et la ministre chargée de l'Outre-mer appellent à la mobilisation de tous.

L'épidémie de dengue dans les Antilles françaises survient dans un contexte de recrudescence de la dengue dans le monde. L'Organisation mondiale de la Santé signale ainsi que, 2,5 milliards de personnes soit les 2/5 de la population sont exposés à ce risque et près de 50 millions de personnes sont infectées chaque année.

La surveillance épidémiologique de la circulation du virus de la dengue montre que l'épidémie se poursuit et se généralise dans les Antilles françaises. La Guadeloupe est le département le plus affecté avec près de 20 000 cas cumulés depuis le début de l'épidémie en décembre 2009. L'île est dans une situation comparable à celle rencontrée en 2007 mais avec moins de formes graves. La Martinique est moins touchée avec près de 13 000 cas mais avec des formes plus sévères dont 8 décès. L'épidémie débute à Saint-Martin.

L'Etat et les collectivités locales mobilisent des moyens afin de surveiller l'épidémie et de lutter contre les moustiques vecteurs de la dengue. Les autorités locales – en particulier les préfets, les présidents des conseils généraux et de la collectivité de Saint-Martin, et les directeurs généraux des agences de santé - coordonnent la réponse à l'épidémie dans le cadre du plan de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies.

Mme Bachelot-Narquin et Mme Penchard suivent avec attention l'évolution du phénomène et les mesures décidées localement pour y faire face. Elles appellent à la mobilisation de toute la population pour enrayer l'épidémie en rappelant les gestes simples qui permettent à chacun de se protéger et de protéger les autres :

- Eliminer les lieux d'eau stagnante et les détritiques qui sont autant de nids à moustiques pour éviter la prolifération des moustiques autour des habitations.
- Porter des vêtements amples et couvrants, utiliser des répulsifs et dormir, même pour la sieste, sous des moustiquaires pour se protéger contre les piqûres de moustiques.
- Consulter un médecin dès l'apparition d'une fièvre brutale et de douleurs articulaires pour une prise en charge adaptée.

Contacts presse

Service de presse de la ministre de la Santé et des Sports : 01 40 56 40 14

Service de presse de la ministre chargée de l'Outre-mer : 01 53 69 26 74